



Vivre à Baracé

www.barace.mairie49.fr

**Nous vous souhaitons
de
Bonnes Vacances**



et une Bonne Lecture ...



Aménagement extérieur de l'Espace Lino Ventura

Le secrétariat de la Mairie vous accueille les mardis, jeudis et samedis de 9h00 à 12h00.

☎ : 02.41.76.93.66

✉ : mairie.barace@wanadoo.fr

Site : www.barace.mairie49.fr

Pour toutes informations ou pour prendre rendez-vous avec Monsieur le Maire ou ses Adjoints.

La Bibliothèque Municipale vous ouvre ses portes tous les samedis de 10h30 à 11h30 (sauf fériés).

Si la période estivale vous laisse du temps pour la lecture, n'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, l'offre s'élargit et se diversifie grâce au Biblio-pôle.

Les membres de l'Association Livres et Loisirs sont à votre écoute afin de vous orienter, vous conseiller dans vos choix littéraires.



Aux Associations :

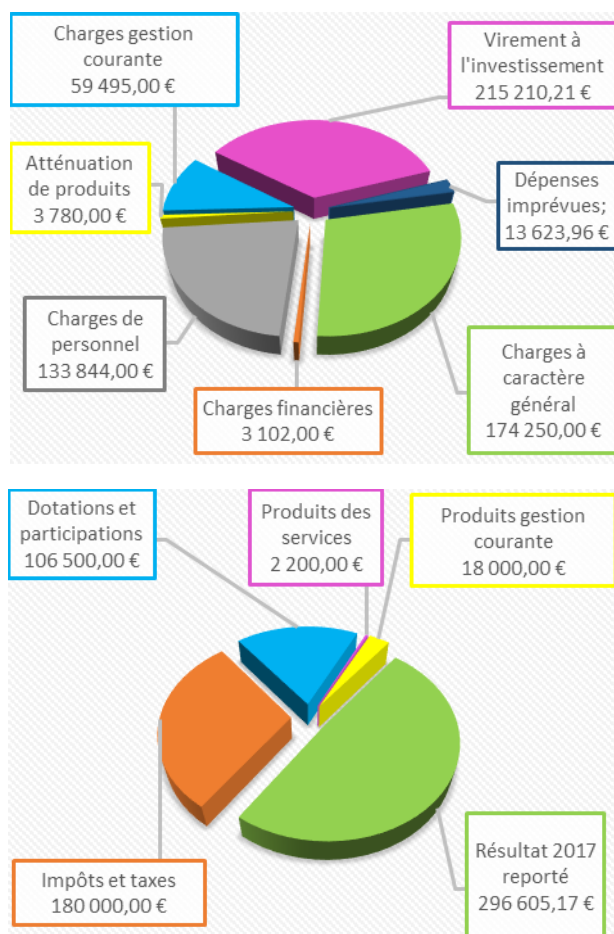
Le prochain bulletin paraîtra début janvier 2019.
Pour les Associations qui le désirent, merci de déposer vos articles et photos en Mairie ou par mail : mairie.barace@wanadoo.fr

AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2018.

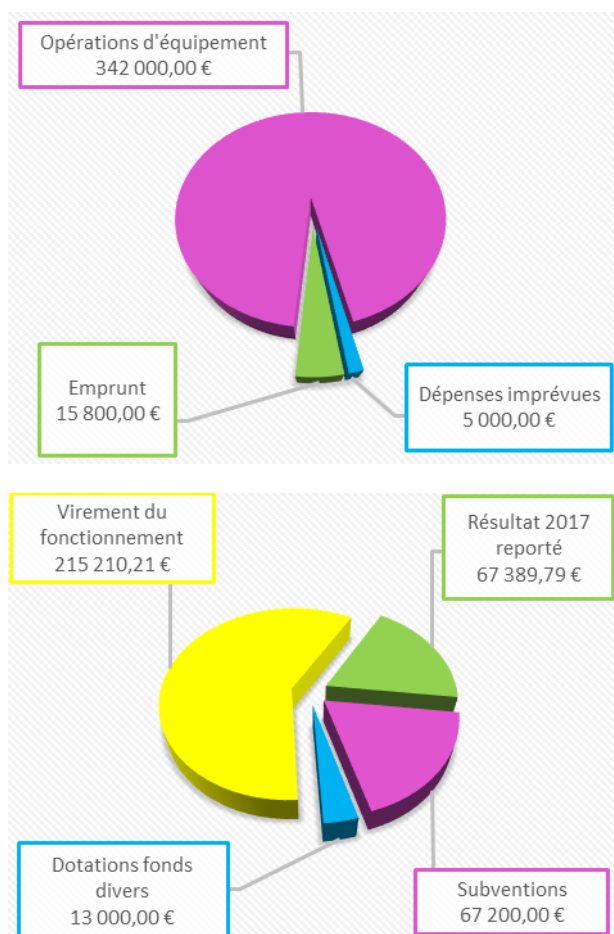
Chaque Association dispose d'une page maximum.

BUDGET PRIMITIF 2018

Dépenses et recettes de FONCTIONNEMENT : 603 305,17 €



Dépenses et recettes d'INVESTISSEMENT : 362 800,00 €



COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Section de Fonctionnement :

DÉPENSES	248 048,90 €
RECETTES	544 654,07 €
EXCÉDENT	296 605,17 €

Section d'Investissement :

DÉPENSES	138 018,67 €
RECETTES	205 408,46 €
EXCÉDENT	67 389,79 €

PROJETS D'INVESTISSEMENTS

- * Aménagement intérieur de l'Espace Lino Ventura.
- * Aménagement avec agrandissement de la Salle St Julien : espace intergénérationnel - bibliothèque.
- * Création d'une aire de jeux : décapark, structure pour les petits, ...

IMPÔTS LOCAUX 2018

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux pour 2018 soit :

Taxe d'Habitation	: 14,30 %
Taxe Foncière Bâti	: 21,35 %
Taxe Foncière Non Bâti	: 37,37 %

SUBVENTIONS 2018

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE :

- Village Fleuri 250 €

Le Comité des Fêtes, le Moto-Club les Taldures, Livres et Loisirs, les Retraités Baracéens, le Club de Foot Baracé Huillé Léznigné et l'Association de la Tonnelle auront la première location de l'Espace Lino Ventura gratuite puis les autres au tarif des habitants de Baracé.

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE :

- Comice Agricole 340 €
- Restos du Cœur 190 €
- Donneurs de sang 190 €

COLLÈGE :

- Collège St François Châteauneuf 450 €

Samedi 16 juin, Tom HULIN a reçu la médaille d'argent du Meilleur Apprenti de France 2018, dans la catégorie : Construction d'Ensembles Chaudronnés.

Tom prépare un Bac pro Tci (chaudronnerie) en 3 ans. Il est en deuxième année. Il fait son cursus chez Les Compagnons du Devoir, boulevard Copernic à Angers.

Tom réalise son apprentissage dans la société Allia Europe à St Sylvain d'Anjou.



AIRE DU RODIVEAU

Après quelques années d'attente, les derniers aménagements de l'aire du Rodiveau sont en cours d'achèvement.

Ceux-ci ont été financés par la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe.

Une aire de service pour camping-cars sera réalisée, celle-ci peut accueillir 2 camping-cars pour se recharger en électricité, en eau et vidanger son véhicule. Un local WC sera construit.

À l'ombre des carbet, près du lavoir et du Rodiveau, des tables avec ses bancs attendent les convives. Rien ne manque : un barbecue pour vos pique-niques, un terrain de pétanque pour occuper vos après-midis.

De nouveaux équipements, qui on l'espère, auront du succès dans les prochains jours auprès des promeneurs et des camping-caristes.



Carbet au dessus des tables de pique-nique



Terrain de pétanque



Emplacement de l'aire de service camping-car et local WC

RAPPEL DATE DE BALAYAGE

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Vendredi 13	Vendredi 17	Vendredi 14	Vendredi 12	Vendredi 16	Vendredi 14

Il est **IMPÉRATIF** que vos véhicules ne stationnent pas Place de l'Église, rue de la Mairie, des Écoles, de la Motte, de Vieilleville, Lotissements Les Fresnières et Les Vallons du Loir, ces jours-là.

APPLI MOBILE : INTRAMUROS

Après le site internet de la Commune, maintenant toute l'actualité de Baracé est désormais consultable sur téléphone portable.

Disponible sur tous les smartphones, son fonctionnement est intuitif et simple.

L'application est téléchargeable gratuitement sur Google Play et App Store, puis il suffit de sélectionner la ville "Baracé".

La page d'accueil mentionne les événements à venir dans la commune, mais aussi aux alentours.

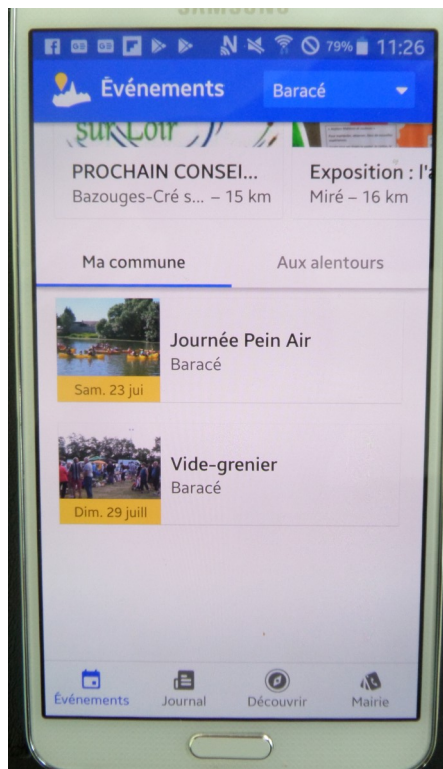
Un deuxième onglet permet de consulter toute l'actualité de Baracé. Il donne aussi quelques anecdotes, telles que l'histoire du Roi René ou la recette de la soupe angevine.

Une troisième rubrique présente toutes les richesses du patrimoine à visiter.

L'utilisateur peut systématiquement cliquer sur un lien pour obtenir des compléments. L'utilisation comprend un annuaire de la ville et des informations pratiques telles que les horaires d'ouverture de la bibliothèque ou de la déchetterie.

Enfin, grâce à l'onglet "alerter ma mairie", tout citoyen peut prévenir en temps réel d'un éventuel problème. Un arbre tombé sur la route, un panneau de signalisation manquant, du mobilier urbain dégradé, un chien errant ... Une photo, un clic et les services municipaux sont informés

Actuellement, 18 communes utilisent l'application Intramuros. La liste devrait s'allonger d'ici quelques mois.



INTERNET HAUT DÉBIT

Vue dans la presse régionale

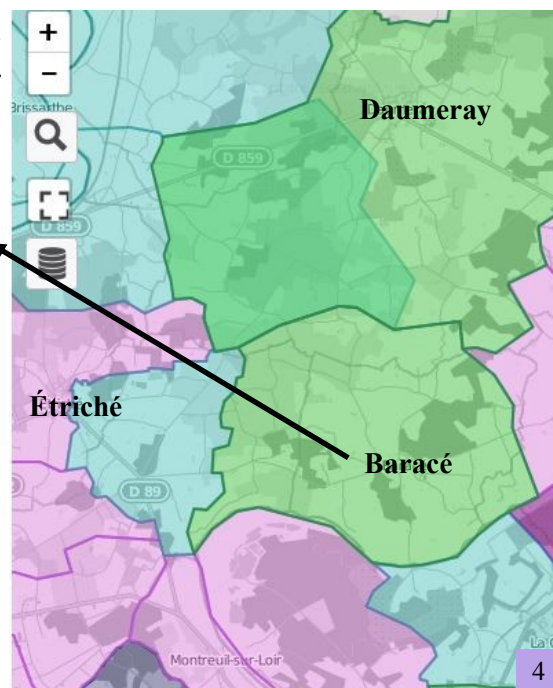
Le très haut débit couvrira le Maine et Loire d'ici à 5 ans

Tout le Maine et Loire sera " fibré " selon Philippe CHALOPIN, Président d'Anjou Numérique, syndicat mixte créé par le Département. "Faire en sorte que 100 % des foyers en zone rurale soient raccordés à la fibre dans les cinq ans à venir, ce qui correspond à 220 000 prises ". Il estime également qu'il s'agit d'enjeux économiques avec plus de 200 emplois à la clef.

Les premiers déploiements devraient commencer au cours du dernier semestre 2018.

Ce projet d'aménagement numérique initié et porté par le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique est ambitieux : d'un montant total de 324 millions d'euros dont une part optimisée de subventions publiques, il permettra de desservir en fibre optique, d'ici à 2022, 100 % du territoire en Très Haut Débit.

-    Déploiement en année 2018
-    Déploiement en année 2019
-    Déploiement en année 2020
-    Déploiement en année 2021
-    Déploiement en année 2022
-    Zones AMII (opérateur privé)
-    Zones hors déploiement



Anjou Fibre - Déploiement FttH

Carte des zones de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH). Les dates (année) associées sont indicatives et correspondent au calendrier prévisionnel de travaux.

Le site internet de la CCALS est maintenant en ligne !

Vous pouvez le retrouver à l'adresse suivante : www.ccals.fr

Un nouvel outil de communication

Suite à la fusion des Communautés de communes du Loir, Loir et Sarthe et des Portes de l'Anjou au 1er janvier 2017, les élus ont souhaité développer un site internet pour la nouvelle collectivité. Tourné vers les habitants du territoire, il permettra de trouver des informations pratiques sur tous les services proposés par la Communauté de communes : programmes des centres de loisirs, horaires des bibliothèques, agenda des manifestations ou procédure pour le droit des sols.

Nous vous invitons à découvrir les différentes rubriques et fonctionnalités de notre nouveau site Web, en espérant que cela vous permette de vous faire une idée plus précise des actions que nous mettons en œuvre.

Une mine de renseignements pratiques

Ce site est le fruit d'un travail de réflexion et de rédaction, mené depuis plusieurs mois en partenariat avec l'agence Creasit de Nantes. Il vous permettra, entre autres, de : retrouver des informations pratiques (coordonnées, localisation...), nous contacter pour toute demande de renseignements, connaître les dernières actualités en lien avec notre activité , ...
Et bien d'autres choses encore !

Un site accessible à tous

Ce site Internet respecte les normes techniques d'accessibilité en vigueur, notamment à destination des handicapés. De plus, il est compatible sur tous les supports (ordinateur, tablette, smartphone...). Grâce au responsive design, vous pouvez consulter nos informations en matière touristique par exemple !

À vous de jouer !

Ce nouveau portail se veut dynamique, à l'image de notre Communauté de communes, alors n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Vous pouvez également nous proposer des actualités ou événements à relayer. Nous y serons particulièrement attentifs. De notre côté, nous nous engageons à mettre à jour ce site régulièrement afin de vous fournir des informations utiles au quotidien.

Bonne visite !

La Communauté de Communes présente aussi sur facebook
<https://www.facebook.com/ccanjouloiretsarthe/>

ÉLECTIONS 2019

En 2019, auront lieu les élections européennes, n'oubliez pas de vous inscrire sur les listes électorales. Il suffit de se rendre à la Mairie avant le 31 décembre, avec une pièce d'identité récente et un justificatif de domicile.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE DÈS 16 ANS

Qui ?

Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Pourquoi ?

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire, ...).

Comment ?

Se présenter à la Mairie de votre domicile et se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.



LES BRUITS DE VOISINAGE

Respectez les horaires des travaux fixés dans l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999, vos voisins vous en seront reconnaissants.

Ces travaux sont autorisés :

- Jours ouvrables : de 8h à 12h et de 13h à 20h, du lundi au vendredi.
- Le samedi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h, à l'exception des instruments à moteur thermique qui restent interdits.

Le seuil des 22h : Le tapage diurne est interdit au même titre que le tapage nocturne.



ABOIEMENTS INTEMPESTIFS - ANIMAUX ERRANTS - MARRE DES CROTTES !



L'aboiement chez le chien est naturel mais il ne doit pas devenir gênant pour le voisinage. Les aboiements représentent plus de 30% des plaintes pour bruit de voisinage.

Il est défendu de laisser divaguer ses animaux sur la voie publique. Tout animal trouvé sera saisi et mis au chenil. **Une amende de 20 € sera appliquée.**

Tout propriétaire de chien ou de chat doit tenir son animal en laisse. Il doit ramasser les crottes de son animal sur la voie publique et ne pas le laisser faire ses crottes dans le jardin des autres.

FEUX DE PLEIN AIR

Le brûlage à l'air libre des **déchets verts et déchets ménagers est interdit.**

Le brûlage à l'air libre des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle est toléré en dehors des zones urbaines, sans nuisance directe au voisinage et sous réserve du respect des dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 23 février 2013.

Cette **tolérance** n'est accordée qu'entre :

~ 11h00 à 15h30, les mois de décembre, janvier et février.

~ 10h00 à 16h30, les autres mois ; hors mois faisant l'objet d'interdiction.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Il est conseillé de faire soit du compostage soit de transporter vos déchets à la déchetterie .

DÉCHETTERIES

Tiercé : 02.41.42.13.51

Châteauneuf : 02.41.33.92.08

Durtal : 02.41.69.01.10

Seiches : 02.41.76.40.34

Horaires d'ouverture :

du 1er mars au 31 octobre

Lundi et samedi : 9h à 12h et de 14h à 18h30

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

du 1er novembre au 28 février

Lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 18h

Mardi au vendredi : 14h à 18h30

La destruction du chardon

Obligatoire par arrêté préfectoral en Maine-et-Loire (**Arrêté préfectoral du 4 octobre 2002**)

Le Maire :

- vérifie le bien fondé des plaintes,

- met en demeure le contrevenant de respecter les termes de l'arrêté (destruction des chardons vers fin juin - avant floraison) en lui accordant un délai, (10 jours par exemple)

- fait constater l'infraction par la gendarmerie,

- au terme du délai accordé, il saisit soit la FDGDON ou le SRAL pour la deuxième phase de la procédure.

Le paiement des travaux de destruction est à la charge du contrevenant qui reçoit une facture.

Commande de fioul

particuliers et agriculteurs peuvent appeler : Mme Hélène RICHARD

au 02.41.76.94.16 **avant 21 heures.**

Rappel : date limite de commande le 15 du mois pour une livraison à partir du 20 du mois.

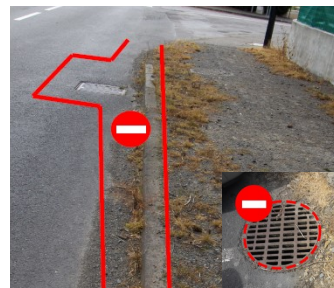
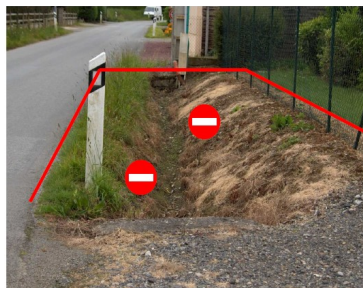
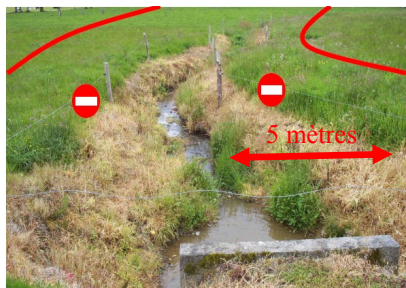
Ne traitez pas à proximité de l'eau

Afin de préserver la qualité des eaux, il est interdit d'utiliser tous pesticides :
désherbants, fongicides, insecticides

À moins de 5 m des cours
d'eau et plans d'eau.

Dans et à moins de 1 m
des la berge des fossés
(même à sec).

Sur avaloirs, caniveaux et
bouches d'égout.



NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Une même limitation pour tous ?

À compter du 1er juillet, tous les véhicules et conducteurs sont visés par la nouvelle limitation. Il n'y a donc aucun changement pour les poids lourds et les conducteurs novices, déjà limités à 80 km/h.

Panneaux, radars, habitudes de conduite... Voici ce qui va changer avec l'entrée en vigueur au 1er juillet de la limitation à 80 km/h de la vitesse sur 400 000 kilomètres de routes secondaires.



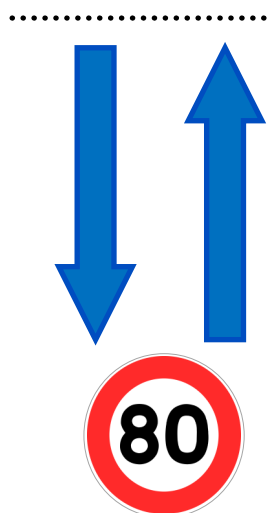
Quelles routes sont concernées ?

La limitation de vitesse sera de 80 km/h sur les 400 000 kilomètres de routes nationales et départementales bidirectionnelles (à double sens) sans séparateur central (terre-plein, muret, glissière).

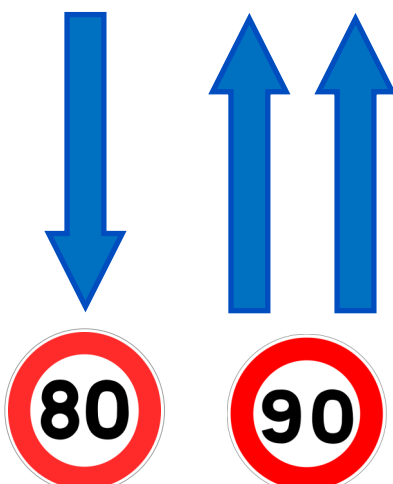
Elle restera toutefois à 90 km/h sur les sections à quatre voies (2x2 voies), c'est-à-dire les routes ou portions de routes où les dépassements peuvent se faire sans pénétrer sur la file dans le sens opposé.

Dans le cas d'une route à trois voies (deux voies dans un sens, une dans l'autre), la vitesse sera limitée à 90 km/h dans le sens comportant deux voies, où les dépassements sont sécurisés par une ligne continue centrale. La voie en sens inverse est, elle, limitée à 80 km/h. Si la voie centrale n'a pas d'affectation spécifique à un sens ou l'autre, la limitation est de 80 km/h dans les deux sens de circulation.

2 voies en double-sens



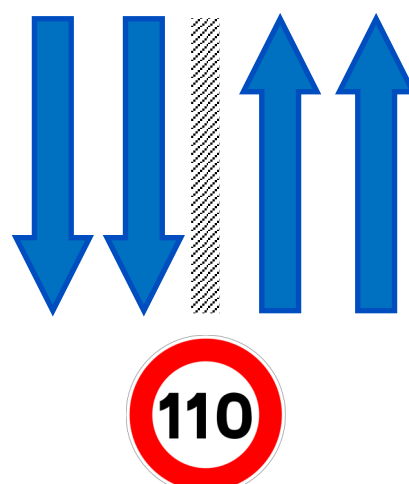
3 voies avec 1 voie en sens affecté



Zone de dépassement
< 300 m

Zone de dépassement
> 300 m

2x2 voies avec séparation centrale



Les « Randos Perce-Neige », Maison Lino Ventura, à Baracé.



Ami(e)s cyclotouristes, randonneur(euse)s, jeunes et moins jeunes...

6^{ème} édition des Randonnées Perce-Neige, organisée par l'Association des familles « La Tonnelle », avec le soutien du « Club-Cyclo de Châteauneuf-sur-Sarthe », du Club VTT de Corzé « Corzevasion » et de "Quad 9 Motors" de Corzé, au profit des résidents de la Maison Perce-Neige de Baracé.

Dimanche 30 septembre 2018

dès 7H30.

Inscriptions sur place.
Parking sur le site.



3 circuits Cyclo (90, 60 et 20 km)
3 circuits Pédestres (5, 10 et 15 km)
2 circuits VTT (20 et 40 km)



1 belle ambiance !

Tarif : 7 €.

Licencié FFCT, -18 ans : 5 €

À l'issue de cette matinée, un repas vous sera servi à la Maison Perce-Neige.

Renseignements et informations : 02-41-76-99-33,
www.perce-neige.org (ou Facebook).

**Nous comptons sur vous...
à bientôt.**

TAD : TRANSPORT À LA DEMANDE



RENSEIGNEMENTS AU 02 41 814 814



LE TRANSPORT À LA DEMANDE DANS
VOTRE COMMUNE ! **C'EST SI SIMPLE !**

VOTRE TAD VOUS DÉPOSE À L'ARRÊT ANJOUBUS LE PLUS PROCHE !



RÉSERVATIONS
la veille, avant 16h !



ÉVADEZ-VOUS !

Sorties, loisirs, travail, rendez-vous...



anjoubus.paysdelaloire.fr



Logo de la Région Pays de la Loire

Comice Agricole , le 8 Septembre à l'Espace Lino Ventura

Chaque année, le comice se déroule dans une commune différente. Cette fois-ci, c'est le tour de Baracé qui avait déjà accueilli ce rassemblement en 2013.

Cette manifestation rassemble les agriculteurs bien sûr, mais aussi l'ensemble des citoyens de nos petites communes, symbole du lien si puissant qui unit les habitants du monde rural.

Le programme de la journée est exceptionnel de par sa diversité :

Toute la journée : Vide-grenier (emplacement gratuit), exposition d'animaux de toutes races, battage à l'ancienne, structure gonflable, mini-fermes réalisées par des enfants, nombreux exposants : matériel agricole, véhicule , artisans, commerçants et bien d'autres encore,

- 10h00 : Concours de labour par l'Association pour la sauvegarde du matériel du Loir.

- 11h30 : Visite des officiels suivie par un vin d'honneur offert par le bureau du Comice.

- 12h30 : Repas dans la Salle des fêtes (12 € adultes/6 € enfants, sans les vins), au menu : coquille de macédoine, blanquette de veau, tarte normande et café.

- 14h30 : début du concours de labour par les jeunes.

Tout l'après-midi : danses country .

- 18h00 : Remise des prix, suivi par un vin d'honneur offert par la Municipalité de Baracé.

Venez nous rejoindre pour cette journée exceptionnelle.

Le bureau du Comice Agricole.

Renseignements et réservations : Mme Hélène RICHARD : 02 41 76 94 16.

LIVRES ET LOISIRS

L'Association Livres et Loisirs remercie tous les participants à notre première journée citoyenne qui a eu lieu le 3 juin.

Notre Journée Citoyenne a été un grand succès grâce à l'implication de chacun d'entre vous.

Nous ne pouvons que vous remercier pour votre participation, votre engagement, et votre bonne humeur qui reste le gage de réussite de la journée.

Nous avons ainsi pu mener à bien tous les chantiers prévus :

- Construction d'un hôtel à insectes
- Désherbage des rues de Baracé et autour de l'Espace Lino Ventura
- Peinture du local WC de Prignes
- ... bref, un travail colossal et collectif !

Mais au-delà du travail accompli, cette journée reste un moment privilégié pour resserrer les liens entre les habitants et entre les générations.

Cette belle matinée s'est terminée par un verre de l'amitié et un pique-nique nous rassemblant tous. Encore un grand MERCI .

Vous pouvez nous rejoindre à nos différentes activités : la gym douce et le cardio qui reprennent en septembre, dont vous trouverez un bulletin d'inscription dans ce bulletin, et bien sûr, Halloween, **le Marché de Noël le 1^{er} décembre**, Carnaval et la prochaine représentation de la troupe les Z'Embarcés, qui ont de plus en plus de succès.



CET ÉTÉ EN ANJOU LOIR ET SARTHE

**ANJOU
LOIR &
SARTHE**
communauté de communes

L'Anjou Loir et Sarthe est le point de rendez-vous des amoureux de la nature et des passionnés de curiosités patrimoniales. Évadez-vous du quotidien pour une joyeuse parenthèse au cœur d'un territoire accessible, facile à vivre, pétri d'authenticité et de sensations campagnardes, à la découverte de joyaux insoupçonnés et pleins de charme.



Au rythme de la nature, parcourez les sentiers d'interprétation à Boudré ou à Chambiers, les chemins pédestres à Baracé, Seiches, Daumeray, Beauvau, Cheffes, Tiercé..., et les circuits de la Vallée du Loir à Vélo.

Que vous soyez tentés par une partie de pêche ou une sortie en canoë, le Loir et la Sarthe vous offrent leurs berges, leurs écluses et leurs paisibles canaux. La Gogane, bateau électrique silencieux, vous emmène en voyage au cœur des Basses Vallées Angevines, tandis que la base nautique de Malagué, à Chaumont d'Anjou, organise activités aquatiques et terrestres pour petits et grands.

Et pour vous rafraîchir, la piscine de Durtal vous ouvre ses portes du 7 juillet au 2 septembre. Découvrez aussi la Vallée de la Sarthe depuis la rivière à bord d'un bateau électrique (5 personnes) ou d'un pédalo (3 ou 4 personnes) au départ de Cheffes.

Retrouvez le carnet de route de la Vallée du Loir à vélo ainsi que toutes les animations estivales du territoire dans l'agenda de l'office de tourisme. De nombreuses sorties y sont organisées : visites de patrimoine, sorties pédestres, vélo ou canoë, balades en calèche... chacun trouvera son activité !

Vos points infos sur le territoire en Juillet et Août :

Durtal	Seiches-sur-le-Loir	Cheffes
41, rue du Maréchal Leclerc 49430 DURTAL Tél : 02 41 76 37 26	14 bis, rue Henri Régner 49140 SEICHES SUR LE LOIR Tél : 02 41 60 46 78	Val Saint Sulpice 49125 CHEFFES
JUILLET - AOÛT : tous les jours Du Lundi au Samedi 10h00 - 13h00 14h00 - 18h00 le Dimanche : 10h00 - 13h30 Fermé les jours fériés	JUILLET - AOÛT : du Mercredi au Vendredi 10h00 - 13h00 14h00 - 18h00 Samedi matin : 10h00 - 13h00 Samedi après-midi au Lac de Malagué (Chaumont d'Anjou) : 14h00 - 18h00 Fermé les jours fériés	JUILLET - AOÛT : Du Lundi au Mercredi : 14h-17h Les Vendredis et Samedis : 10h-13h et 14h-18h Ouvert les Dimanches 8 juillet et 5 août : 14h00 - 17h30 Fermé les jeudis et jours fériés

Location de bateaux électriques et pédalos à Cheffes



Installée proche de l'Écluse de Cheffes, cette base vous permet de louer 3 bateaux électriques d'une capacité de 5 places (13 € la demi-heure, 25 € de l'heure, 85 € la demi-journée) et 3 pédalos, 2 de 4 places (12 € de l'heure, 6 € la demi-heure) et 1 de 3 places (8 € de l'heure, 4 € la demi-heure).

Location auprès du camping de Cheffes au 02 41 42 85 52

Base de loisirs de Malagué

La guinguette vous accueille :

En Juin et Septembre

Mercredi de 11h à 19h

Vendredi soir de 17h30 à 22h/23h

Samedi : de 11h à 22h/23h

Dimanche : de 11h à 22h/23h

En Juillet et Août

Tous les jours de 11h à 22h/23h

Fermé le lundi



Activités de loisirs :

Structure gonflable pour enfants, pétanque, baignade (surveillée en juillet/août). De multiples activités pour petits et grands vous sont également proposées sur la Base nautique du Lac de Malagué : canoë-kayak, VTT, manège les week-ends et jours fériés et bien d'autres.

Contact : Camping de Malagué : 09 71 00 10 00 contact@campinglacdemaalague.fr

Les navettes gratuites seront mises à disposition sur l'ancienne communauté de communes du Loir (ex-Seiches) de la mi-juillet à la mi-août.



Bateau promenade la Gogane

Retrouvez les dates et sorties des croisières sur l'agenda de l'Office de Tourisme www.tourisme-anjouloiretsarthe.fr

Réservation auprès de l'office de tourisme au 02 41 76 37 26.

Piscine de Durtal

Ouverture du mardi au vendredi de 14h30 - 19h15

Week-ends et jours fériés de 10h30 - 12h30 et 14h30 - 19h15

Tarifs : 2,80 € / adulte et 1,80 € enfant 3-16 ans

Plus d'infos sur : <https://www.ccals.fr/piscine-2/> ou 02 41 76 31 01



Auto Baracé

Le Gouic Yann

07.77.46.34.84

**Vidange, distribution,
embrayage, freins
Remise en route
tous véhicules anciens
Préparation contrôle technique
Recharge suspension Hydragas:
Rover/Austin/MG**

Siret : 789 170 809 00015

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Juillet

7 : Début des Vacances scolaires
13 : Balayage
16 : Collecte de Sang Lézigné
29 : Vide-grenier
Comité des Fêtes

Août

17 : Balayage

Septembre

3 : Rentrée scolaire
8 : Comice Agricole
14 : Balayage
15/16 : Journées du Patrimoine
27 : Repas des Aînés
29 : Journée internationale des personnes âgées
30 : Randonnée Pédestre Perce-Neige

Octobre

1^{er} : Collecte de Sang Durtal
8 au 14 : Semaine Bleue
12 : Balayage
13 : Soirée Dansante Jo Racing Club
20 : Début des Vacances scolaires
31 : Halloween, Livres et Loisirs

À noter

Novembre

10 : Soirée du Club de Foot Huillé Lézigné Baracé
5 : Rentrée scolaire
16 : Balayage

Décembre

1^{er} : Marché de Noël Livres et Loisirs
13 : Noël des Retraités Baracéens
14 : Balayage
22 : Début des Vacances scolaires

RECHERCHE HISTORIQUE

Bonjour, dans le cadre de mes recherches sur le passé de Baracé, je souhaiterais connaître l'origine du nom de la rue du Baron. Mes investigations sont restées vaines. Merci par avance.

Vous pouvez me répondre à : serge.boissel@wanadoo.fr

Cordialement, Serge Boissel.

